

MAC Equilibre FCP
Fonds Communs de Placement
Régie par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : Green Centre Bloc C 2^{ème} Etage Rue Lac de Constance
Les Berges du Lac 1053 Tunis

PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision du Conseil d'Administration du 19 Avril 2009, MAC SA a le plaisir d'informer les porteurs de parts de MAC Equilibre FCP qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008 et à compter **du Lundi 18 Mai 2009, Un dividende net de 1,898 dinars par part.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de MAC SA.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en Parts de MAC Equilibre FCP le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.